

ACTION URGENTE

MYANMAR : LE MILITANT ROHINGYA LIBÉRÉ SOUS CONDITION
Le défenseur des droits humains Kyaw Hla Aung a été libéré de prison au Myanmar, dans le cadre d'une amnistie présidentielle. Avant d'être libéré, il a dû signer une déclaration selon laquelle il s'engageait à ne pas prendre part à d'autres « activités illégales », sous peine d'être à nouveau emprisonné.

Le 7 octobre, le défenseur des droits humains musulman rohingya, **Kyaw Hla Aung**, a été libéré de la prison de Sittwe, dans l'État d'Arakan, dans l'ouest du Myanmar. Il a été libéré dans le cadre d'une amnistie annoncée par les autorités du Myanmar plus tôt ce même jour. Amnesty International croit savoir qu'il a été libéré car il lui restait moins de six mois d'emprisonnement à purger. Il semble qu'il soit en mauvaise santé et qu'il souffre d'hypertension et d'arthrite.

Kyaw Hla Aung a été libéré au titre de l'article 401 du Code de procédure pénale du Myanmar, qui confère au président le pouvoir de libérer des prisonniers. L'article 401 prévoit également que les prisonniers peuvent être à nouveau emprisonnés pour purger le reste de leur peine si « le président de l'Union estime que les conditions au titre desquelles la peine a été suspendue ou remise ne sont pas respectées ». Afin d'être libéré, Kyaw Hla Aung a dû signer une déclaration selon laquelle il s'engageait à ne pas prendre part à d'autres crimes ou « activités illégales », au risque de devoir purger le reste de sa peine.

Kyaw Hla Aung était en détention depuis son arrestation, le 15 juillet 2013. Le 26 septembre 2014, un tribunal de Sittwe l'a déclaré coupable d'avoir participé à une émeute et l'a condamné à une peine d'emprisonnement de 18 mois. Amnesty International pense que les accusations dont il fait l'objet ont un motif politique.

Bien qu'Amnesty International salue la libération de Kyaw Hla Aung, il n'en reste pas moins qu'il n'aurait jamais dû être emprisonné.

Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.

Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 213/14. Pour plus d'informations :
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA16/022/2014/fr>

Nom : Kyaw Hla Aung
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 213/13, ASA 16/024/2014, 8 octobre 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

